



Membre officiel



Chère Madame, Cher Monsieur,

Vous souhaitez accueillir une jeune fille ou un jeune homme Au pair et nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignez. Notre principal souci est la sécurité et le bien-être de vos enfants. Nos jeunes filles et jeunes gens sont soigneusement sélectionnés afin de répondre à vos attentes. Nous sommes également très attachés à l'expérience de la candidate / du candidat avec des enfants qui doit correspondre à l'âge des vôtres.

De plus, nous souhaitons vous donner quelques informations plus précises : en effet, pour recevoir un Au pair, vous devez vivre non loin d'un centre de vie (centre commercial, cinéma, étudiants, transports, bibliothèque, etc...) et l'Au pair doit pouvoir suivre des cours de français pour étranger dans une école ou université appropriée si elle / s'il reste plus de 3 mois.

Nous nous permettons de vous rappeler nos prestations :

- sélection et proposition d'un ou plusieurs dossiers de jeunes Au pair (dans le cadre de la formule intégrale et dans la mesure du possible),
- mise en relation avec ces derniers,
- soutien dans les démarches administratives,
- organisation de l'arrivée de votre Au pair,
- aide dans le choix des cours de langues (pour un séjour de plus de 6 mois),
- contacts réguliers tant avec votre Au pair qu'avec vous et aide à l'intégration de votre Au pair,
- accès à un espace membre qui vous est dédié, etc

Notre objectif est avant tout d'offrir à votre famille ainsi qu'à votre Au pair un réel encadrement personnalisé. En recevant votre dossier très tôt, nous aurons plus de chances de trouver la jeune fille ou le jeune homme dont vous rêvez. Votre dossier complet doit nous être adressé au moins huit semaines avant la date envisagée de l'arrivée de votre Au pair (4 mois minimum si vous avez besoin d'une personne avec permis de conduire sauf en période estivale)

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-après la liste des documents nécessaires à la constitution de votre dossier :

- le dossier d'inscription pour recevoir un « Au pair » : deux possibilités : vous le complétez en ligne et l'imprimez ou vous l'imprimez et le complétez à la main. Dans les deux cas, pensez à l'approuver !
- le bulletin d'adhésion complété et signé
- l'emploi du temps : deux possibilités : vous le complétez en ligne et l'imprimez ou vous l'imprimez et le complétez à la main. Dans les deux cas, pensez à l'approuver !
- une lettre de présentation dactylographiée de votre famille adressée à votre futur(e) Au pair dans laquelle vous décrivez votre famille, vos loisirs et expliquez ce que vous attendez de l'Au pair
- les conditions générales approuvées
- les conditions d'accueil approuvées
- les chèques (cotisation, frais de placement et suivi et options le cas échéant)
- une photo de famille avec vos enfants et une photo de la chambre de l'Au pair

Remarque : Afin que nous puissions enregistrer votre dossier et rechercher pour vous la jeune fille ou le jeune homme Au pair, les chèques correspondant aux prestations souhaitées (cotisation, frais de placement / suivi et options), à l'ordre de *FÉE RÊVÉE*, doivent être obligatoirement joints. Le chèque de cotisation sera encaissé à réception de votre dossier. Le premier chèque de frais de placement sera encaissé après votre accord sur l'Au Pair. Le chèque de frais de suivi sera encaissé le jour de l'arrivée de votre Au pair.

Nous vous prions de croire, Chère Madame, Cher Monsieur, en l'expression de nos sentiments les plus dévoués.

Nathalie



DOSSIER D'INSCRIPTION POUR RECEVOIR UN AU PAIR

Membre officiel



1. RENSEIGNEMENTS SUR LA FAMILLE

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone fixe:

Email :

	PÈRE	MÈRE
Nom		
Prénom		
Téléphone portable		
Âge		
Nationalité		
Profession		
Employeur		
Téléphone bureau		
Horaires de travail		

DURÉE SOUHAITÉE DU SÉJOUR DE VOTRE AU PAIR

À quelle date souhaitez-vous qu'elle arrive* ?

Durée du séjour :

**Nous vous recommandons de nous retourner votre dossier complet au moins 8 semaines avant la date d'arrivée envisagée.*

La famille est-elle composée de deux parents ?	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
Dans le cas d'une famille monoparentale, merci de préciser	<input type="checkbox"/> divorcé (e) <input type="checkbox"/> veuf, veuve	<input type="checkbox"/> séparé (e) <input type="checkbox"/> autres :
Votre famille est-elle en bonne santé ?	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non, expliquez :
Un des parents est-il souvent absent ?	<input type="checkbox"/> oui, précisez :	<input type="checkbox"/> non
Fumez-vous ?	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
Quelle est votre religion (facultatif) ?	
Êtes-vous pratiquant ?	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
Employez-vous une femme de ménage ?	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
Si oui, combien d'heures par semaine ?	
Parlez-vous une ou plusieurs langues étrangères ?	<input type="checkbox"/> oui, précisez :	<input type="checkbox"/> non
Avez-vous des animaux ?	<input type="checkbox"/> oui, précisez :	<input type="checkbox"/> non
Quels sont vos hobbies ?	
Avez-vous déjà accueilli un(e) Au pair ?	<input type="checkbox"/> oui. Dans ce cas, pouvez-vous lui demander de résumer en quelques lignes son expérience au sein de votre famille et nous transmettre son témoignage ? <input type="checkbox"/> non	
Partez-vous régulièrement en week-end ?	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
Si oui, l'Au pair doit-il vous suivre systématiquement ?	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non

2. RENSEIGNEMENTS SUR LES ENFANTS

Prénom				
Date de Naissance				
Sexe				

Si vous attendez un enfant, quelle est la date prévue d'accouchement ?

L'un de vos enfants a-t-il une allergie, un handicap, ou des difficultés particulières ?

Oui

Si oui, précisez :

Non

Autres renseignements :

.....

.....

.....

.....

3. INFORMATIONS SUR L'APPARTEMENT OU LA MAISON

Habitez-vous une maison un appartement

Nombre de pièces :

Jardin

Lave-linge

Nombre de salles de bain :

Lave-vaisselle

Accès Internet

• Précisions sur la chambre individuelle de la personne Au pair :

Le logement de l'Au pair

se trouve au sein de votre domicile

est indépendant : précisez

Dimensions : m²

Salle de bain privée oui non

WC privé oui non

Équipement mobilier : indiquez s'il y a un bureau, une télévision, une radio, un téléphone ... :

.....
.....
.....

• Situation géographique :

Habitez-vous : une grande ville une ville un village à la campagne

Ville importante la plus proche : Distance :

Gare la plus proche : Aéroport le plus proche :

Combien de temps faut-il en transports en commun pour se rendre à l'école de français la plus proche agréée par la DIRECCTE ?

Décrivez l'endroit où vous vivez (ligne et arrêt de bus / métro / RER / train le plus proche, centres sportifs, de loisirs, aménagements proches, commerces, écoles dispensant des cours de français...) :

.....
.....
.....

4. INFORMATIONS SUR LA PERSONNE AU PAIR

Nous tenons compte de vos préférences, mais ne pouvons en aucun cas garantir une nationalité particulière. Notre priorité est de sélectionner une personne qui saura bien s'occuper de vos enfants.

Accepteriez-vous un jeune homme Au pair ? non oui

Autoriserez-vous l'Au pair à fumer ? non oui en dehors

Acceptez vous une personne végétarienne ? non oui

Doit-elle savoir nager ? non oui, préférable oui, indispensable

Accepteriez-vous un Au pair avec niveau de français basique non oui

Avez-vous besoin d'une personne avec permis de conduire ? (Merci de répondre très précisément à cette question. Sachez que les jeunes avec permis et expérience de la conduite sont moins nombreux. De plus, vous devrez assurer tous risques le véhicule conduit par l'Au pair auprès de votre compagnie d'assurance automobile)

non

oui, c'est indispensable pour véhiculer les enfants chaque jour.

oui, c'est préférable pour véhiculer les enfants occasionnellement

oui, c'est préférable, mais uniquement pour ses déplacements personnels

Dans ce cas, le véhicule mis à disposition de l'Au pair est équipé d'une boîte de vitesse manuelle automatique

FÉE RÈVÉE Association Loi 1901 - 128, rue Carnot 92150 SURESNES

Téléphone : 01.41.44.01.85 - Email : contact@fee-revee.com - Web : www.fee-revee.com

Version du 14/05/14 - Page 3 sur 4

L'Au pair pourra-t-il :

- | | | |
|---|------------------------------|--|
| Utiliser votre voiture pour son usage personnel | <input type="checkbox"/> non | <input type="checkbox"/> oui, avec limites |
| Utiliser le téléphone? | <input type="checkbox"/> non | <input type="checkbox"/> oui, avec limites |
| Avoir un accès Internet? | <input type="checkbox"/> non | <input type="checkbox"/> oui, avec limites |
| Bénéficier de toutes les commodités de la maison? | <input type="checkbox"/> non | <input type="checkbox"/> oui, avec limites |
| Participer aux activités de la famille ? | <input type="checkbox"/> non | <input type="checkbox"/> oui, avec limites |
| Accompagner la famille en vacances ? | <input type="checkbox"/> non | <input type="checkbox"/> oui, avec limites |
| Inviter des amis / membres de la famille? | <input type="checkbox"/> non | <input type="checkbox"/> oui, avec limites |

5. TRAVAIL DE L'AU PAIR

La personne placée Au pair doit principalement s'occuper de vos enfants : les garder en votre absence, les accompagner à l'école et à leurs différentes activités... Cependant, vous pouvez lui demander de vous seconder quelques heures par semaine dans les tâches ménagères du quotidien en rapport avec vos enfants. Nous vous remercions de préciser à quelle fréquence elle aura à accomplir les travaux domestiques suivants :

<input type="checkbox"/> Les réveiller combien de fois par semaine :	<input type="checkbox"/> Les habiller combien de fois par semaine :	<input type="checkbox"/> Les baigner combien de fois par semaine :
<input type="checkbox"/> Les promener combien de fois par semaine :	<input type="checkbox"/> Jouer avec eux combien de fois par semaine :	<input type="checkbox"/> Les accompagner à l'école combien de fois par semaine :
<input type="checkbox"/> Aller les chercher à l'école combien de fois par semaine :	<input type="checkbox"/> Les accompagner à leurs activités extra-scolaires combien de fois par semaine :	<input type="checkbox"/> Faire faire leurs devoirs combien de fois par semaine :
<input type="checkbox"/> Préparer le petit-déjeuner combien de fois par semaine :	<input type="checkbox"/> Préparer le déjeuner combien de fois par semaine :	<input type="checkbox"/> Préparer le dîner combien de fois par semaine :
<input type="checkbox"/> Ranger la chambre des enfants combien de fois par semaine :	<input type="checkbox"/> Ranger la cuisine après le repas des enfants combien de fois par semaine :	<input type="checkbox"/> Ranger les pièces après le passage des enfants combien de fois par semaine :
<input type="checkbox"/> Faire le ménage dans la chambre des enfants combien de fois par semaine :	<input type="checkbox"/> Nettoyer la salle de bains des enfants combien de fois par semaine :	<input type="checkbox"/> Nettoyer les toilettes des enfants combien de fois par semaine :
<input type="checkbox"/> Etendre le linge des enfants combien de fois par semaine :	<input type="checkbox"/> Repasser le linge des enfants combien de fois par semaine :	<input type="checkbox"/> Autres :

Aura-t-elle des soirs de baby-sitting en plus des 30 heures hebdomadaires ?

- non parfois oui, dans ce cas précisez la rémunération horaire proposée €

Sera-t-elle parfois seule à la maison ? le matin l'après-midi le soir la nuit

Quels seront ses jours de libre ?

- Lundi Mardi Mercredi Jeudi Vendredi Samedi Dimanche

Nous reconnaissons avoir pris connaissance de toutes les conditions formulées dans les documents ci-joints.

Nous certifions que toutes les informations portées ci-dessus sont exactes.

Pour mémoire, une personne placée Au pair recevra 80 € (100 € dans le cas d'une anglophone) pour 30 heures par semaine. Elle aura droit à une semaine de congés payés par période de 6 mois, ne devra pas travailler les jours fériés et aura au minimum un week-end libre par mois.

Date :

Signature (père) :

Signature (mère) :



EMPLOI DU TEMPS DE VOTRE AU PAIR

Membre officiel



Cet emploi du temps est destiné à aider votre Au pair à comprendre ce que vous attendez de lui pendant son séjour au sein de votre famille.

Il est bien entendu que ce planning peut varier d'une semaine à l'autre. Cependant, il doit refléter ce que vous attendez de votre jeune Au pair.

En effet, il se basera sur ce document pour décider s'il accepte de travailler dans votre famille. D'où l'importance de remplir cette fiche le plus précisément possible. Indiquez le nombre d'heures par demi-journée ainsi que le total de la journée.

Remarques :

- ★ il faut distinguer la période scolaire et la période des vacances.
- ★ sont considérées comme heures travaillées les heures pendant lesquelles l'Au pair est tenu d'être présent, qu'il soit actif ou non.
- ★ les heures de repas doivent être indiquées comme heures travaillées si l'Au pair est seul pour s'occuper des enfants. En revanche, si le repas est pris en famille, le temps passé est considéré comme participation à la vie familiale.

NOM DE LA FAMILLE :

Mettre une croix dans les cases appropriées :

PÉRIODE SCOLAIRE	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
7h - 8h							
8h - 9h							
9h - 10h							
10h - 11h							
11h - 12h							
12h - 13h							
13h - 14h							
14h - 15h							
15h - 16h							
16h - 17h							
17h - 18h							
18h - 19h							
19h - 20h							
TOTAL							

PÉRIODE DES VACANCES	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
7h - 8h							
8h - 9h							
9h - 10h							
10h - 11h							
11h - 12h							
12h - 13h							
13h - 14h							
14h - 15h							
15h - 16h							
16h - 17h							
17h - 18h							
18h - 19h							
19h - 20h							
TOTAL							

Date :

Signature (père) :

Signature (mère) :



Membre officiel



Nous soussignés, Monsieur et Madame déclarons avoir pris connaissance et accepter sans réserve les conditions générales et d'accueil de l'Association *Fée rêvée*. Nous renonçons à rechercher la responsabilité de l'Association en cas de dommages et préjudices de toute nature causés par notre Au pair pendant son séjour. Nous nous engageons également à contracter une assurance pour l'Au pair couvrant les risques maladie, accident, le diagnostic de maternité, la responsabilité civile et le rapatriement.

Nous versons à l'Association *Fée rêvée* les sommes suivantes qui seront encaissées au fur et à mesure de l'évolution de notre dossier et joignons à cet effet les chèques correspondants :

FORMULE INTÉGRALE:

Fée rêvée trouve l'Au pair, nous guide dans les démarches administratives et aide à l'intégration de l'Au pair

<input type="checkbox"/> Accueil de moins de 3 mois Ci-joints 3 chèques pour : <ul style="list-style-type: none">▪ la cotisation: 80 € ou 50 € (*)▪ le placement : 90 €▪ le suivi : 90 €	<input type="checkbox"/> Accueil de 4 à 6 mois Ci-joints 3 chèques pour : <ul style="list-style-type: none">▪ la cotisation: 120 € ou 80 € (*)▪ le placement : 190 €▪ le suivi : 190 €	<input type="checkbox"/> Accueil de 7 à 10 mois Ci-joints 3 chèques pour : <ul style="list-style-type: none">▪ la cotisation: 120 € ou 80 € (*)▪ le placement : 290 €▪ le suivi : 290 €
---	---	--

FORMULE SIMPLE

Nous trouvons notre jeune Au pair, *Fée rêvée* nous guide dans les démarches administratives et aide à l'intégration de l'Au pair

- Accueil de 3 à 10 mois.
Ci-joints 3 chèques pour :
 - la cotisation: 120 € ou 80 € (*)
 - le placement : 160 €
 - le suivi : 160 €

PROLONGEMENT DE L'ACCUEIL de l'Au pair actuel(le)

Fée rêvée nous guide dans les démarches administratives et effectue le suivi de l'Au pair

- Accueil de 3 à 10 mois.
Ci-joints 2 chèques pour :
 - la cotisation: 80 € (*)
 - le placement et le suivi : 150 €

OPTIONS

PRÉ-INSCRIPTION À L'ÉCOLE DE LANGUES

Nous souhaitons que *Fée rêvée* effectue la pré-inscription à l'école de langues et joignons à cet effet un chèque de :

- 110 € (somme à vérifier en fonction de l'école)

ENVOI DES DOCUMENTS POUR LA DEMANDE DE VISA

Nous souhaitons que *Fée rêvée* assure l'envoi en courrier express sécurisé (Chronopost international, DHL, etc ...) des documents utiles pour l'obtention du visa et joignons à cet effet un chèque de :

- 95 €

Nous souhaitons accueillir un(e) Au pair anglophone et joignons à cet effet un chèque de :

- 90 € pour un séjour de moins de 3 mois.
 180 € pour un séjour de 3 à 10 mois

Nous avons bien noté que dans le cas où l'Association *Fée rêvée* ne trouve pas de candidat(e) anglophone, cette dernière nous proposera d'autres nationalités

(*) La minoration de la cotisation concerne uniquement les familles qui ont sollicité l'année précédente les services de *Fée rêvée*

DATE

SIGNATURE des deux parents
précédée de la mention manuscrite
« Lu et Approuvé »



CONDITIONS GÉNÉRALES

Membre officiel



COTISATION / FRAIS DE PLACEMENT ET DE SUIVI

- ★ Afin de pouvoir bénéficier de ses services, les familles d'accueil versent une cotisation à l'Association *Fée rêvée*:
 - ↗ la cotisation pour les séjours inférieurs à trois mois notamment durant l'été couvre une période maximum de trois mois à compter de la date du dépôt du dossier d'inscription.
 - ↗ la cotisation pour les séjours supérieurs à trois mois couvre une année à compter de la date du dépôt du dossier d'inscription et est renouvelable à chaque date anniversaire.
 - ★ Les familles d'accueil versent également des frais de placement et de suivi comprenant :
 - ↗ dans le cadre de la formule intégrale :
 - l'étude du profil de la personne dont la famille a besoin,
 - la présentation et mise en contact avec nos candidats,
 - l'accompagnement dans les démarches administratives,
 - le suivi pendant le séjour de l'Au pair,
 - la mise en contact de l'Au pair avec d'autres étudiants,
 - le remplacement de l'Au pair dans la mesure du possible,
 - ↗ dans le cadre de la formule simple :
 - l'accompagnement dans les démarches administratives,
 - le suivi pendant le séjour de l'Au pair,
 - la mise en contact de l'Au pair avec d'autres étudiants,
- NB : afin de garantir le sérieux de l'Au pair, la souscription à cette formule implique que l'Au pair s'inscrive à l'Association et réponde aux conditions requises par cette dernière.
- ↗ dans le cadre du prolongement du même Au pair :
 - l'accompagnement dans les démarches administratives,
 - le suivi pendant le séjour de l'Au pair,
 - la mise en contact de l'Au pair avec d'autres étudiants,
 - ↗ les options :
 - la pré-inscription à l'école de langues : si vous souscrivez à cette option, *Fée rêvée* se chargera de la pré-inscription à l'école de langues. La somme demandée peut-être révisée en fonction du montant demandé par l'école. L'Au pair vous remboursera du montant de la pré-inscription à son arrivée en France.
 - l'envoi par courrier express sécurisé: *Fée rêvée* se chargera d'envoyer à l'Au pair les documents utiles pour la demande de visa.
 - la sélection d'un Au pair anglophone : l'Association *Fée rêvée* fera le maximum pour accéder à la requête de la famille d'accueil. Néanmoins, si aucune candidate anglophone ne correspond aux attentes de la famille, l'Association *Fée rêvée* se réserve le droit de proposer d'autres nationalités à la famille d'accueil.

ANNULATION / REMBOURSEMENT

- ★ La cotisation n'est en aucun cas remboursable.
- ★ Avant toute proposition de l'Association *Fée rêvée*, la famille pourra prétendre à la restitution des frais de placement et de suivi après demande écrite.
- ★ Les frais de placement et de suivi restent acquis de plein droit à l'Association *Fée rêvée* si la famille se désiste ou annule son engagement après avoir pris contact avec un candidat.

- ★ Si l'Association ou la famille ne trouve aucun candidat intéressé par les offres de la famille, cette dernière a la possibilité d'annuler sa demande ou de la reporter à une date ultérieure,
- ★ Un désistement en cours d'année ne peut en aucun cas entraîner un remboursement, même partiel, des frais de placement, de suivi ni même des options.
- ★ L'Association se réserve le droit de :
 - ✎ rejeter la demande d'inscription d'une famille sans avoir à en donner les motifs,
 - ✎ interrompre ses services sans que la famille puisse prétendre à un remboursement même partiel des frais de placement et de suivi pour les motifs suivants :
 - placement de plus de deux Au pair dans la même année,
 - conditions d'accueil et de travail différentes de celles énoncées dans le dossier,
 - retard ou défaut de rémunération de l'Au pair, dépassement important du nombre d'heures,
 - renvoi abusif de l'Au pair sans préavis.

ENGAGEMENTS DE LA FAMILLE D'ACCUEIL

- ★ Les enfants en charge de l'Au pair doivent être scolarisés ou bénéficier d'un mode de garde complémentaire. Dans le cas contraire, un des deux parents ne travaille pas.
- ★ Lorsqu'un ou plusieurs candidats lui seront proposés, la famille devra informer l'Association *Fée rêvée* de son choix sous 48 heures.
- ★ La famille d'accueil s'engage à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires à l'accueil de l'Au pair et notamment auprès de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi, de l'URSSAF, de la CPAM, etc ...
- ★ Elle s'engage également à aider l'Au pair dans ses démarches pour la validation de son visa (OFII) et / ou l'obtention de son titre de séjour auprès de la Préfecture si nécessaire.
- ★ La famille doit également souscrire à une assurance privée couvrant les risques maladie et accident, le diagnostic de maternité, la responsabilité civile, le rapatriement (nous vous conseillerons des assurances spécialisées). NB : les frais médicaux non couverts par la CPAM / assurance complémentaire sont à la charge de la famille d'accueil.
- ★ La famille doit pré-inscrire l'Au pair dans une école de langues dans le cas d'un séjour d'une durée supérieure à trois mois. Les frais de scolarité sont à la charge de l'Au pair. NB : seule une inscription définitive peut garantir une place au sein de l'établissement (cf conditions générales de l'école de langues)
- ★ Les frais de déplacement de l'Au pair (transports en commun, essence du véhicule, parking et péage pour les déplacements au service de la famille) sont à la charge de la famille.
- ★ Dans le cas d'une rupture prématurée de placement, un préavis règlementaire de deux semaines est exigé. Celui-ci pourra être écourté ou prolongé avec accord des deux parties. Pendant le préavis, l'Au pair continuera à exécuter ses tâches correctement et la famille s'acquittera des sommes qui lui sont dues.

ENGAGEMENTS DE FÉE RÊVÉE

- ★ Si la famille d'accueil a opté pour la formule intégrale, l'Association s'engage à sélectionner rigoureusement les candidats susceptibles de répondre aux attentes de la famille et à en vérifier les références.
- ★ L'Association s'engage à accompagner la famille d'accueil dans les démarches administratives (notamment auprès de la DIRECCTE et de l'Ambassade de France du pays d'origine de l'Au pair le cas échéant). Remarque : l'Association ne peut en aucun cas être tenue responsable du refus d'accord de la DIRECCTE, de la non obtention du visa long séjour ou du titre de séjour de l'Au pair ainsi que du retard des différents services administratifs.

- ★ En cas de refus de visa ou de problème avec l’Au pair :
 - ✎ dans le cadre de la formule intégrale, l’Association s’engage à remplacer l’Au pair dans la mesure du possible. Néanmoins, si la famille refuse tout autre candidat, elle ne peut prétendre au remboursement même partiel des frais de placement et de suivi.
 - ✎ dans le cadre de la formule simple, l’Association ne s’engage aucunement à remplacer l’Au pair.
 - ✎ dans le cadre du prolongement de l’accueil de la même personne, l’Association ne s’engage aucunement à remplacer l’Au pair.
 - ✎ dans le cas d’une demande d’Au pair anglophone : l’Association ne s’engage aucunement à remplacer l’Au pair par un autre Au pair de même origine.
- ★ Pour assurer une meilleure intégration, l’Association s’engage à organiser des réunions régulières avec la personne Au pair. Cela sera également l’occasion pour cette dernière de faire connaissance avec d’autres Au pair.
- ★ Elle met à la disposition de la famille une notice d’information pour l’aider dans toutes ses démarches administratives. L’Association *Fée rêvée* ne pourra être tenue en aucun cas responsable des manquements de la famille à ce sujet ou des conflits entre les deux parties qui en découleraient.

CONGÉS

L’Au pair aura une semaine de vacances payées par période de 6 mois travaillés.

Il bénéficie d’au minimum un jour de congé par semaine et d’un week-end libre dans le mois (selon la profession de la famille, voir avec l’Association).

Il ne travaille pas les jours fériés.

VÉHICULE

Une famille d’accueil mettant un véhicule à la disposition de l’Au pair s’engage à contracter une assurance tous risques pour le véhicule prêté et ne prétendra à aucune indemnisation de la part de l’Au pair en cas de dommages, si l’utilisation de celui-ci est requise pour les services de la famille.

En cas de dommages lors d’une utilisation pour ses loisirs, l’Au pair pourra s’attendre à payer le montant de la franchise. Il appartient à la famille d’informer l’Au pair de toutes ces conditions.

Nous soussignés
certifions avoir pris connaissance des conditions générales, les avoir comprises et les acceptons sans réserve.

Nous autorisons l’Association *Fée rêvée* à communiquer toutes les informations contenues dans notre dossier (y compris les photos) à son partenaire local ainsi qu’à toute candidature potentielle.

Date et signature précédée de la mention « Lu et Approuvé » des deux parents :



CONDITIONS D'ACCUEIL DE L'AU PAIR

Membre officiel



LE SÉJOUR DE L'AU PAIR : UN ÉCHANGE CULTUREL

Vous désirez accueillir au sein de votre famille un ou une jeune Au pair pour quelques mois.

L'Au pair est un jeune étudiant étranger : il cherche à perfectionner son français dans le cadre de sa formation professionnelle. Vous aurez compris que ce mode d'accueil vous engage à le recevoir comme un membre de la famille et à favoriser son immersion dans la culture française.

Le placement Au pair a fait l'objet d'un accord européen en date du 24 novembre 1969 et est, par conséquent soumis à une réglementation particulière. De plus, au regard de l'administration française, l'Au pair est appelé stagiaire aide-familial étranger. Nous pensons donc qu'il est nécessaire pour vous de connaître exactement les conditions d'accueil énumérées ci-dessous.

LES AVANTAGES D'UN AU PAIR

- ★ L'étudiant étranger est une personne dynamique, motivée et responsable : il souhaite le plus rapidement possible s'intégrer à votre famille et s'immerger dans la culture française. Sachant qu'il restera quelques mois dans votre famille, il s'attachera à vos enfants et à votre famille : il sera un peu le grand frère ou la grande sœur qui vit encore à la maison et qui vous aide.
- ★ L'Au pair travaille 30 heures par semaine et l'emploi du temps que vous proposez correspond à celui d'une semaine « type ».
- ★ Son travail consiste à vous seconder pour tout ce qui concerne les enfants, c'est-à-dire le rangement et le ménage de leurs chambres, la préparation de leurs repas, le repassage de leur linge, le rangement des pièces qui leur sont octroyées, les accompagnements à l'école, aux activités et loisirs, la surveillance des devoirs, etc.

EN ÉCHANGE

- ★ Vous vous engagez à privilégier l'échange culturel et traiter l'Au pair sur un plan d'égalité sociale : vous ne devez pas traiter l'étudiant étranger comme une femme de ménage.
- ★ Vous lui offrirez une chambre individuelle propre et confortable dans votre foyer ou à quelques mètres de votre logement. L'Au pair aura les clés de la maison.
- ★ Vous lui offrirez tous ses repas que vous prendrez dans la mesure du possible en famille. Si vous êtes absents, vous prendrez le soin de lui laisser de quoi se nourrir à tous les repas.
- ★ Vous lui donnerez son argent de poche chaque semaine. Cela pourra être également l'occasion de discuter avec votre Au pair : de le féliciter et / ou de lui demander d'améliorer certaines choses. En retour, il pourra vous faire part de ses impressions.
- ★ En général, l'Au pair a son week-end de libre.
- ★ Vous lui remettrez un titre de transport urbain (carte Navigo ou Imagin'r par exemple pour la région parisienne). Si l'Au pair se rend à pied à son école de langues, vous lui donnerez au minimum un carnet de tickets de métro/bus par mois afin que l'Au pair puisse se déplacer pendant son temps libre.

L'ARRIVÉE DE L'AU PAIR EN FRANCE

- ★ Vous vous engagez à aider l'Au pair et à l'encadrer surtout à son arrivée en France.
- ★ Vous l'accueillerez à son arrivée à la gare ou à l'aéroport. En cas d'impossibilité de votre part, les frais de taxi seront à votre charge.

- ✳ Vous devez obligatoirement effectuer les démarches suivantes (l'Association est à votre disposition pour vous y aider) :
 - ✳ officialiser son placement auprès de l'administration française,
 - ✳ le déclarer auprès de l'URSSAF (les cotisations s'élèvent à environ 200 euros par mois et incluent la Sécurité sociale), de la CPAM et de votre assurance habitation au plus tard dans les huit jours qui suivent son arrivée. Nous vous conseillons également vivement la souscription d'une assurance complémentaire privée (nous vous indiquerons des assurances spécialisées).
- ✳ Si vous autorisez votre Au pair à conduire votre véhicule, pensez à l'assurer tous risques auprès de votre assureur.
- ✳ Vous l'aidez à régler les formalités administratives (passeport, visa, obtention du titre de séjour étudiant si nécessaire, immatriculation à la Sécurité sociale, inscription à des cours de français),
- ✳ Il faudra à l'Au pair quelques jours pour s'adapter à vos coutumes et à la nourriture française. Dans les premières semaines l'Au pair peut avoir le mal du pays. Aidez-le à surmonter sa mélancolie. En cas de difficulté pensez à en informer l'Association.
- ✳ Vous l'aidez à se repérer le plus rapidement possible : localiser l'école de vos enfants, se diriger dans la ville, savoir où prendre les différents moyens de transport, etc ...
- ✳ Vous pouvez aussi l'autoriser à téléphoner à la maison. Nous vous conseillons de mettre à sa disposition un téléphone portable afin de pouvoir le joindre à tout moment.

LE SÉJOUR DE L'AU PAIR CHEZ VOUS

- ✳ L'Au pair s'engage à s'adapter aux coutumes françaises. Être au pair exige non seulement de la responsabilité de sa part, mais aussi de la souplesse envers vos traditions familiales. Vous saurez l'accueillir comme un membre de votre famille.
 - ✳ L'Au pair est censé prendre ses repas avec sa famille d'accueil pour favoriser son apprentissage du Français. Si cela est, pour vous, difficile (contraintes horaires par exemple) pensez à prendre du temps pour discuter avec lui et en profiter pour faire le point.
 - ✳ Vous devez lui laisser la possibilité de laver son linge.
 - ✳ Soyez très discret : rentrez dans sa chambre uniquement avec son accord.
 - ✳ Vous laisserez à votre Au pair suffisamment de temps libre durant la semaine pour suivre entre autres ses cours de Français (environ 10 heures par semaine). Bien évidemment, l'emploi du temps peut varier en fonction des imprévus (maladie des enfants, grève des transports, voyage professionnel) tout en respectant ses horaires de cours. En revanche, vous serez tenu(e)(s) de lui payer ses heures supplémentaires si vous avez davantage fait appel à ses services.
 - ✳ Si vous libérez votre Au pair pendant les vacances scolaires parce que vous n'avez pas besoin de son aide, il bénéficiera des mêmes conditions (logement, pension complète, titre de transport et argent de poche).
 - ✳ L'Au pair pourra prendre des vacances en vous informant bien à l'avance de son programme. Il peut prétendre à une semaine de vacances payées par tranche de six mois travaillés.
 - ✳ Si vous décidez de vous séparer de votre Au pair en cas de mauvaise communication ou d'opposition, un préavis de 2 semaines minimum est exigé. Pendant cette période, l'Au pair continuera à exécuter ses tâches correctement. En contrepartie, vous lui verserez son argent de poche.
- De plus :
- ✳ dans le cadre de la formule intégrale, vous devez en avertir au plus vite l'Association *FÉE RÈVÉE*. Cette dernière vous aidera dans la mesure du possible à chercher un autre Au pair.
 - ✳ dans le cadre de la formule simple, vous devez en avertir au plus vite l'Association *FÉE RÈVÉE*. Cette dernière ne vous proposera pas de remplacement d'Au pair.

SES RAPPORTS AVEC VOS ENFANTS

Vous vous engagez naturellement à tout faire pour que les liens se tissent rapidement entre les enfants et votre Au pair. Vous lui confiez vos enfants et votre maison :

- ✦ Expliquez à l'Au pair toutes les règles de la maison. Nous vous invitons à les écrire sur papier. Cela permettra à l'Au pair de les traduire dans sa langue si nécessaire.
- ✦ Donnez-lui un maximum d'informations sur les habitudes de vos enfants (endormissements, régimes alimentaires, médicaments).
- ✦ Montrez-lui exactement ce que vous attendez de lui ou d'elle : comment gérer les conflits avec les enfants, son degré d'autorité avec eux, ce que vous permettez aux enfants ou pas, les règles de sécurité, etc.

Enfin, expliquez à votre Au pair vos problèmes et vos soucis. La communication est la meilleure solution pour l'aider à s'intégrer au sein de votre famille.

Nous soussignés
certifions avoir pris connaissance des conditions d'accueil de l'Au pair, les avoir comprises et les respecter intégralement.

Nous autorisons l'Association *Fée rêvée* à communiquer toutes les informations contenues dans notre dossier (y compris les photos) à son partenaire local ainsi qu'à toute candidature potentielle.

L'Association *Fée rêvée* se dégage de toute responsabilité quant aux éventuels pertes, dépenses et dommages occasionnés par l'Au pair.

Date :

Signature des deux parents précédée de la mention « Lu et Approuvé »